

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 640

présenté par
M. Reiss

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

Compléter l'alinéa 146 par la phrase suivante :

« Ces campus des métiers devront se mettre en place en étroite collaboration avec l'ensemble des organisations professionnelles du champ professionnel spécifique concerné. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette précision semble nécessaire afin qu'il y ait une bonne articulation école/entreprise.